

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-04-10-015-rectifiée
Séance du 29 mai 2024

Date de convocation : 23 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	E	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	E	Laurence RAVEROT
Christian PRADIER	E	Gilbert BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	E	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	E	Aurore SAMIER
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	E	Christian GUILLEMOT
Franck GENILLON	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence RAVEROT

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 6

Quorum : 14

Objet : FINCANCE - DELIBERATION RECTIFICATIVE VOTE DES SUBVENTIONS 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian GUILLEMOT, premier Adjoint

Christian GUILLEMOT, premier Adjoint, rappelle la délibération 2024-04-10-015, portant approbation de la liste des associations bénéficiant d'une subvention pour l'année 2024.

Il explique qu'une erreur matérielle figure dans la liste. De fait, la MFR de BALAN est bénéficiaire d'une subvention et non la MFR de Montluel.

Au vu de cette erreur, un nouveau tableau est proposé, ne modifiant pas les montants respectifs attribués :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240529-2024041015recti-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Domaine	Nom de l'organisme	Montant 2024 attribué
Solidarité	Amicale des Donneurs de sang	500,00 €
Sport	Archers du canton de Montluel	200,00 €
Culture	Association cinéma des Augustins (ACA)	500,00 €
Divers	Association maintien agriculture paysanne (AMAP)	500,00 €
Culture	Association philatélique	200,00 €
Solidarité	Association sauveteurs secouristes	750,00 €
Sport	Club de gymnastique la Sereine	1 800,00 €
Solidarité	Club du Bel Age	2 000,00 €
Divers	Comité de Jumelage	2 101,00 €
Culture	Comité histoire et Patrimoine	2 000,00 €
Personnel	Comité œuvres sociales personnel communal	8 000,00 €
Scolaire	Coopérative scolaire Daudet	3 892,00 €
Scolaire	Coopérative scolaire Jailleux	392,00 €
Scolaire	Coopérative scolaire St-Exupéry	3 360,00 €
Culture	Ecole intercommunale de Musique	2 300,00 €
Culture	EIME (Orchestre d'Harmonie)	3 000,00 €
Culture	En pl 'Ain Chœur	200,00 €
Solidarité	France Bénévolat des Pays de l'Ain	100,00 €
Culture	Les amis de l'orgue	1 500,00 €
Divers	Les chasseurs réunis	200,00 €
Culture	Les grands enfants	600,00 €
Divers	Les jeunes sapeurs-pompiers de Montluel	200,00 €
Sport	Luenaz FFCL	1 500,00 €
Social - Culture	Maison des Jeunes et de la Culture	83 300,00 €
Sport	Montluel Solidaire	500,00 €
Culture	Office Municipal de la Culture Montluel	20 000,00 €
Sport	Racing Club de Montluel	48 300,00 €
Solidarité	Sérénade Maison de Retraite	400,00 €
Scolaire	Sou des écoles Jailleux	500,00 €
Scolaire	Sou des écoles Montluel	3 000,00 €
Sport	Twirl sportif	1 000,00 €
Sport	Union bouliste	1 400,00 €
Divers	Union des anciens combattants	200,00 €
Solidarité	Loges de Canitie	200,00 €
Scolaire	APE Villars	8,00 €
Scolaire	OCCE - RASED	556,00 €
Sport	Bugey Côtière athlétisme	300,00 €
Scolaire	MFR de BALAN	100,00 €
Sport	FCM	2 500,00 €
Divers	Abricotière	200,00 €
Sport	Yakata	500,00 €
Réserve	Réserve	7 000,00 €
Total		205 759,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240529-2024041015recti-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 1 abstention et 23 voix, décide :

- **DE VALIDER le nouveau tableau remplaçant la MFR de Montluel par la MFR de BALAN,**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à verser les sommes allouées à chaque association comme précisé ci-dessus, conformément aux conventions d'objectifs qui pourraient être signées entre la Commune et les associations.**

Il est précisé que :

- Madame Catalina GARCIA, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour les Loges de Canitie
- Virginie BECQUET, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour le Twirl Sportif
- François CREVOLA, intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention pour Bugey Côtière athlétisme
- Nadine CHAMARD-COQUAZ, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour la MJC
- Amara BOUDIB, intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention pour l'AbriCôtère
- Anne FABIANO CONTIGLIANI, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour la MJC et l'OMCM

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240529-2024041015recti-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024